

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 5 juin 2023 portant affectation à la mission « Santé » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2315314A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2009 portant création de la mission « Santé » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2023 portant nomination de Monsieur Michel MONNERET dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Michel MONNERET, administrateur de l'Etat du grade transitoire nommé dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affecté à la mission « Santé » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 juin 2023

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du Contrôle général économique et financier par intérim,
M. GAZAVE